

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DE VALREAS**

**Séance du 18 mars 2024**

Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 8

Date de la convocation : 11 mars 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre et le dix-huit mars à 10h35, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Valréas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Dominique MALLET, Vice-Présidente en exercice.

**Étaient présents** : Mmes – MALLET, GENESTON, DOUX, FOURNOL, MARY, GAGNIERE, M – ADRIEN, GRUTER

**Était excusé** : M. DELERUE

**Pouvoirs** :

Mme SERVAN donne pouvoir à Mme MALLET ; Mme JUGE donne pouvoir à Mme GESNESTON,

Madame Céline BOUFFET, est désignée Secrétaire de séance,

**N° 06/2024 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU TRESORIER**

Rapporteur : Mme Dominique MALLET

Conformément à l'article L123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles et conformément aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'administration est appelé à approuver le compte de gestion 2022 du Centre Communal d'Action Sociale établi par le receveur.

Le compte de gestion du Trésorier, pris dans son tableau de synthèse « Résultat d'exécution du budget principal » fait apparaître les éléments suivants :

Sections	Résultats de clôture 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultats de clôture 2023
Investissement	6 992,43 €	0,00 €	1 588,96 €	8 581,39 €
Fonctionnement	65 130,75 €	0,00 €	- 22 889,42 €	42 241,33 €
TOTAL	72 123,18 €	0,00 €	- 21 300,46 €	50 822,72 €

L'exposé du rapporteur entendu,

**Le Conseil d'Administration :**

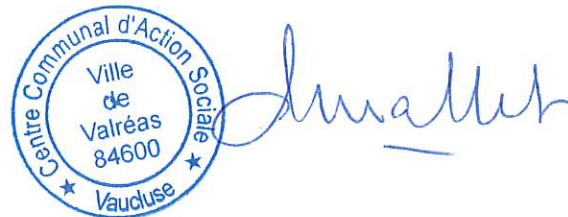
- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier dont un exemplaire est consultable au CCAS et à lui donner quitus pour sa gestion 2023 des comptes du CCAS de Valréas.

**Vote** : Unanimité          Pour : 10

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Valréas, le 19 mars 2024

Pour le Président du CCAS,  
Par délégation,  
La Vice-Présidente du CCAS,  
Dominique MALLET



Acte rendu exécutoire dès

Sa réception en Préfecture le : 22/03/2024

Et publication sur le site internet de la mairie de Valréas le : 22 mars 2024